

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS (mandat 2010-2014).

Recommandations relatives au financement de la recherche par appels à projets en sciences humaines et sociales.

La généralisation du financement des recherches par appels à projets dans la dernière décennie a modifié en profondeur les pratiques, l'organisation et la temporalité de la recherche en France. Ce type de financement existe depuis longtemps, mais la création de l'ANR en 2005, le développement des financements européens et régionaux ainsi que la mise en place des « investissements d'avenir » marquent un tournant vers la généralisation de ce mode de financement. Le CSI a donc jugé nécessaire de proposer des recommandations à ce sujet, adaptées aux pratiques de la recherche en SHS.

Ces recommandations ont été élaborées sur la base des discussions et des informations que nous avons rassemblées, qui sont détaillées en annexe. Elles prennent acte de la situation actuelle du financement de la recherche et ne visent pas à dénoncer le financement sur projet en tant que tel. Mais elles reposent sur une conception de la recherche dans laquelle le travail doit pouvoir se faire dans la diversité et s'inscrire aussi dans la durée. Ces recommandations visent à améliorer en conséquence les modalités du financement de la recherche en sciences humaines et sociales.

(1) Articulation des financements récurrents et des ressources propres.

Les financements ponctuels doivent cesser de se substituer aux financements récurrents. Il faut :

- Augmenter les crédits récurrents afin que les contrats ne deviennent pas une nécessité vitale pour la survie des activités des laboratoires. Le financement par contrat est lui-même fluctuant, comme le montre la réduction récente de certains financements sur appels à projets (notamment de l'ANR) et ne peut pas couvrir les besoins fixes des équipes ;
- préciser les buts de la recherche financée sur appels à projets ;
- éviter également d'opérer un transfert entre crédits récurrents et programmes dits « d'excellence » (comme les Investissements d'avenir) qui, comme l'a rappelé le comité d'éthique du CNRS, obéissent à des critères spécifiques et ne financent donc pas toute la recherche de qualité ([lien vers le rapport](#)) ;
- ainsi faire en sorte que les appels à projets soient des tremplins pour certaines recherches mais ne remplacent pas toutes les activités de recherche qui se font au sein des unités, notamment les projets à long terme. Pour cela, il faudrait réserver les appels à projets à la recherche finalisée et aux appels blancs jeunes chercheurs.

Néanmoins, si les pouvoirs publics maintiennent la politique actuelle de développement des financements sur projets, il faut alors augmenter considérablement la part de programmes blancs.

- ne pas lier l'attribution de financements récurrents à l'obtention de financements sur projets censés refléter le « dynamisme » d'une équipe, qui se retrouverait ainsi récompensée par davantage de moyens. La reproduction et l'amplification des inégalités de ressources dans la recherche sont déjà suffisamment institutionnalisées, par exemple avec les Idex, Labex etc., pour qu'il semble peu raisonnable de les accroître davantage.

(2) Fonctionnement des appels à projets.

Comme l'a souligné le rapport de prospective du CSI, les recherches menées en SHS sont très diverses et leurs besoins de financement le sont aussi. Il faut donc :

- que les agences de financement présentent plusieurs types/niveaux de projets en sorte que le budget demandé puisse être adapté à tous les besoins. Cela éviterait de gonfler artificiellement les équipes et les budgets et de fabriquer, comme c'est parfois le cas actuellement, des « usines à gaz » où l'on peut recycler plusieurs fois ce qui a déjà été fait en le présentant de façon différente. Il faut une gradation entre le projet de soutien à un jeune chercheur et le grand projet mobilisant plusieurs, voire des dizaines de chercheurs. Les comités de sélection doivent être définis en conséquence.
- tenir compte, dans le type de dépenses que ces financements autorisent, de la grande diversité des disciplines : celles dont la plupart des activités sont des activités de terrain et qui ont essentiellement besoin de missions par opposition à celles qui se passent largement en bibliothèque ; celles pour lesquelles les données sont recueillies en vue d'une exploitation individuelle par opposition à celles qui les analysent collectivement et qui requièrent de l'assistance dans le recueil et le traitement des données. Autrement dit, il faut éviter la standardisation des financements couverts par les contrats, en termes de montant du financement, de nombre de personnels et d'équipes impliquées, de la répartition entre crédits de fonctionnement, missions et personnel. La standardisation actuelle tend de fait à favoriser les disciplines ou les domaines les plus en phase avec une conception de la recherche inspirée de certaines formes de fonctionnement des sciences de la nature.
- qu'une part importante – *a minima* 25 % du financement des projets – revienne pour moitié aux institutions auxquelles appartiennent les laboratoires et pour moitié aux laboratoires eux-mêmes. Notons que dans le modèle anglo-saxon dont on nous dit que l'on s'inspire, le préciput représente 50% du financement. Les mécanismes de redistribution collective d'une partie des contrats existent de fait dans de nombreux laboratoires, mais ne sont pas officialisés. La mise en commun de ces ressources, destinée à combattre les difficultés de fonctionnement en équipes et d'animation scientifique au niveau des laboratoires, et à rendre à l'équipe les moyens mis au service du projet, doit s'accompagner de la mise en place de mécanismes qui favorisent la transparence de la répartition des budgets dans les laboratoires au travers du Conseil de laboratoire ou d'un Collectif de trésorerie.
- que les membres des comités de sélection ne puissent pas être juge et partie : *a minima*, un membre de comité de sélection ne doit pas pouvoir participer à un projet déposé. Cette recommandation implique que l'on change les comités de

sélection régulièrement. De manière générale, il convient d'éviter de créer une sous-spécialité de chercheurs devenus évaluateurs de projets.

- évaluer la procédure en deux phases mise en place récemment par l'ANR (cf. son plan d'action 2014) et l'étendre, si elle est positive, aux autres types de projets : une phase d'admissibilité correspondant à une déclaration d'intention et n'exigeant pas un lourd montage, puis une phase de sélection – dans laquelle le taux de réussite devrait être au minimum de 50%.
- alléger considérablement la bureaucratie liée au montage mais aussi à la gestion des contrats, en particulier pour les projets européens. Elle constitue une source très importante de gaspillage du temps des porteurs de projets, et ce même lorsqu'ils sont épaulés par de bons gestionnaires.

(3) Nécessité de développer le soutien aux projets.

L'accompagnement dans le montage des projets constitue une des sources d'inégalité dans la capacité d'obtenir des contrats : les grands laboratoires, appuyés par des tutelles puissantes, bénéficient de la compétence de personnels expérimentés contrairement aux petites équipes, notamment universitaires. Ce type de soutien doit être rendu accessible à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs, quelle que soit leur équipe. Il faut :

- développer l'accompagnement des porteurs de projets et accorder des financements pour monter les projets, ce qui limiterait le recours aux personnels précaires non rémunérés pour le montage. Le dispositif mis en place par le CNRS pour accompagner le montage des projets européens doit être généralisé à tous les appels d'offre et accessible à tous les personnels.

(4) Garantir la qualité des rapports sur les dossiers de candidature.

Il faut :

- que les rapports établis par les comités de sélection soient communiqués aux candidats et soient suffisamment détaillés pour justifier la décision. Ces rapports doivent contribuer à l'amélioration des projets acceptés et à celle des projets refusés, dans la perspective d'une nouvelle candidature.

(5) Revoir la question des livrables et éviter l'uniformisation.

Dans certains domaines, on constate une uniformisation des « livrables » attendus d'un projet considéré comme finançable. Or les projets ne doivent pas nécessairement aboutir à un ou plusieurs colloques, ni même à la publication d'un ou plusieurs livres au bout de trois ou quatre ans. Il faut :

- accepter que des projets aient encore besoin de temps, après la fin du financement, pour finaliser la recherche accomplie, surtout quand elle ne représente qu'une étape d'une recherche de plus longue haleine. Dans certaines disciplines de sciences sociales, la collecte de données devrait suffire à justifier l'utilisation d'un contrat de recherche, le travail d'analyse nécessitant généralement beaucoup plus de temps qu'il n'en reste après les opérations de terrain.

(6) Prévoir de toute urgence le devenir des bases de données et la maintenance informatique à l'issue des projets.

L'avenir des bases de données, tout particulièrement dans le cas des porteurs d'Equipex et d'ANR Corpus, n'est pas assuré. Il faut :

- trouver de façon urgente des solutions pour que les investissements financiers consentis pour la création de bases de données n'aient pas été faits en vain. Celles-ci demandent des mises à jour et une maintenance continues, ainsi que des investissements matériels sur une longue période. Ces équipements requièrent des personnels permanents et spécialisés. Ces projets ne peuvent être financés que par des crédits assurés sur une très longue période.

(7) Impact sur l'évaluation des laboratoires.

Le nombre, le montant et la source de projets financés tendent à devenir des critères décisifs dans l'évaluation des laboratoires. Or ces paramètres doivent être utilisés avec prudence ; ce sont des indicateurs de l'aptitude d'un laboratoire à valoriser ses projets. Il faut :

- que le nombre et la nature des contrats demandés et obtenus ne remplace pas l'évaluation qualitative de la production scientifique, et donc des résultats de la recherche.

(8) Impact sur l'évaluation des chercheurs.

Le financement n'est pas une fin en soi, c'est un moyen pour parvenir à des découvertes ou des avancées scientifiques. Il faut :

- veiller à ce que le chercheur soit évalué sur ses compétences en recherche fondamentale, sur la qualité de ses publications, et sur ses investissements dans l'animation de la recherche, et non sur sa seule capacité à obtenir des financements.
- éviter que les chercheurs enchaînent les contrats et deviennent des professionnels de la réponse à appels à projets. Ceux dont c'est le cas doivent avoir la possibilité d'effectuer une mobilité vers les fonctions de gestion de la recherche. Pour les autres, il faut à la fois prévoir des dispositifs limitant le cumul des contrats sur la même période et introduire une forme de délai de carence, soutenu par des crédits récurrents, qui leur permette de mûrir les résultats des recherches menées pendant la durée du contrat dont ils ont assuré la gestion.

(9) Ramener les disciplines au cœur des projets.

Il faut :

- veiller à ce que la recherche disciplinaire, qui est absolument nécessaire à la pluri- et à l'interdisciplinarité, ne soit pas progressivement évacuée du simple fait que les projets, dans la plupart des domaines, se doivent d'être interdisciplinaires par principe. Un certain pourcentage de projets devrait donc être réservé à des partenariats mono-disciplinaires.

(10) Aménager le service des enseignants-chercheurs pour qu'ils puissent porter des projets dans des conditions acceptables.

Étant donné la dégradation des conditions de travail dans de nombreuses universités, les enseignants-chercheurs sont souvent dans la quasi-impossibilité de monter et de piloter un projet, et éprouvent même de grandes difficultés à y participer. Il faut impérativement :

- que des décharges ou des délégations soient prévues et approuvées par le département et le conseil scientifique de leur université pour leur permettre de porter ces projets, voire de les préparer – comme c'est le cas, là aussi par exemple, dans de nombreuses universités britanniques.

(11) Nécessité impérative d'améliorer le statut et les conditions des personnels temporaires.

La situation des personnels précaires, en rapide augmentation, suscite les plus grandes inquiétudes, pour eux-mêmes et pour le découragement qu'elle fait naître auprès des plus jeunes générations ([voir la déclaration votée par les instances du Comité national de la recherche scientifique réunies en session extraordinaire le 11 juin 2014](#)). Parallèlement au développement de l'emploi statutaire, il faut :

- que le statut des personnels temporaires soit codifié de façon précise dans les contrats, que leurs obligations soient clairement explicitées, en respectant leurs qualifications. Il faut se donner les moyens pour le faire respecter quelles que soient les fonctions considérées (post-doctorants, assistants de recherche, ingénieurs, gestionnaires, secrétaires, etc.).
- pour lutter contre le manque de visibilité des précaires, que les rapports des laboratoires mentionnent systématiquement les noms de tous les précaires qu'ils ont employés, même si c'est pour une courte durée.
- que l'appellation «post-doc» soit réservée aux emplois à plein temps de docteur.e.s, sur une période d'au moins un an. Les tâches que doivent réaliser les post-docs devraient être impérativement précisées lors de la publication de l'appel à candidature et inscrites ensuite en annexe du contrat de travail. Dans la mesure où les docteurs doivent, outre leur participation au contrat, publier des articles et/ou des ouvrages issus de leur recherche doctorale et préparer leurs candidatures aux postes statutaires d'enseignement et de recherche, une partie de leur temps de travail doit être officiellement réservée à ces tâches (*a minima* deux jours par semaine). Autrement dit, les docteurs doivent être en mesure de valoriser leurs recherches personnelles sur le temps même de l'emploi sur contrat, en particulier quand la recherche porte sur un objet éloigné de la thèse.
- que le devenir des personnels temporaires à l'issue des projets reste une préoccupation majeure pour les directions de laboratoires et les porteurs de projets qui bénéficient de leur aide. La situation des docteurs qui cumulent des contrats de courte durée sans liens entre eux ne constitue en rien une formation à la recherche qui viendrait compléter leur recherche de thèse. Le devenir des personnels ITA et BIATSS précaires est particulièrement préoccupant et ne fait l'objet d'aucune évaluation sérieuse concernant leurs trajectoires professionnelles et les effets des contrats de courte durée sur la qualité même de la recherche.

(12) Transparence de la propriété des données.

Dans la mesure où la recherche sur projet implique généralement un collectif de travail, il est impératif de préciser dès l'entame du projet les règles que le groupe se donne sur la propriété des données et des résultats de la recherche. Il faut :

- définir les règles sur l'usage des matériaux, notamment ceux recueillis par des personnels précaires, et sur la signature des publications à partir de matériaux communs. Pour cela, il importe d'utiliser des termes qui correspondent à la réalité du travail dans les disciplines de SHS et non un jargon juridique, comme on en trouve dans les « accords de consortium », qui n'ont de sens que là où les enjeux sont financiers et non intellectuels.

(13) Médiation.

La multiplication des contrats de recherche modifie profondément les relations professionnelles dans la communauté scientifique, elle transforme et amplifie parfois les hiérarchies, défait les procédures, introduit beaucoup d'incertitude dans les engagements entre les personnels. Le CNRS est un des rares acteurs à disposer d'une médiatrice, formée à cette fonction et qui lui est entièrement consacrée. Il faut :

- prévoir un médiateur dans chaque institution porteuse de projets ;
- encourager la création d'un réseau propre à assurer non seulement une bonne collaboration entre les médiateurs mais aussi une réelle publicité auprès des personnels qui sauront alors se tourner vers eux au moment opportun.

Recommandations adoptées lors de la réunion du 22 septembre 2014 :

20 votants, 17 oui et 3 abstentions

Destinataires :

Monsieur Alain Fuchs, président du CNRS

Monsieur Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS

Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut SHS du CNRS

Monsieur François Héran, responsable du département SHS de l'ANR

Madame Françoise Thibault, déléguée générale de l'alliance Athena

Monsieur Bruno Chaudret, président du Conseil scientifique du CNRS

Monsieur Philippe Büttgen, président de la CPCN

Annexe : **Méthodes et sources utilisées pour l'élaboration de ces recommandations.**

Le CS de l'InSHS a choisi, au début de son mandat, de constituer un groupe de travail pour réfléchir aux effets du développement du financement de la recherche sur appels à projets dans les disciplines relevant de sa compétence. Ce groupe, coordonné par Marie-Odile Goulet-Cazé, Sophie Duchesne et Cédric Lomba, a fonctionné pendant 4 ans et rendu compte de ses travaux au fur et à mesure à l'ensemble du conseil. Il comprenait également F. Briquel-Chatonnet et C. Vidal et il a reçu la contribution d'Amélie Antoine-Audo (Sciences Po) et de Nathalie Collain (CNRS/EHESS).

Le CSI n'a pas les moyens de mener une recherche d'ordre scientifique et ce n'est pas son rôle, ce qui toutefois qui ne l'empêche pas de réfléchir sur la base d'informations sérieuses. Avec l'aide de Yann Renisio (doctorant au CMH), le groupe de travail a procédé à une consultation multiple : documents, questionnaires, entretiens. Il s'est fixé comme objectif, plutôt que d'établir un rapport nécessairement incomplet, de présenter à la Direction scientifique, avant la fin de son mandat, des recommandations fondées sur les matériaux précités et les débats au sein du CSI. Les sources d'information qui ont alimenté sa réflexion sont détaillées ci-dessous.

Rapports :

Maurice GODELIER, *L'état des sciences de l'homme et de la société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace européen de la recherche*, rapport remis au Premier ministre, 2002.

Pauline RAVINET, avec Marion GUESSOUM, sous la direction de Christine MUSSELIN, *L'évolution des Sciences Humaines et Sociales en France depuis les années 1980 (volet I) : Synthèse des rapports sur la recherche en SHS*, 2008.

Henri-Édouard AUDIER, Jean-Marc DOUILLARD, *Commentaire sur le sous-financement dramatique de la recherche et de l'enseignement supérieur*, 2008.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Stratégie Nationale de Recherche et d'innovation*, 2009.

Pauline RAVINET, avec Marion GUESSOUM, sous la direction de Christine MUSSELIN, *L'évolution des Sciences Humaines et Sociales en France depuis les années 1980 (volet II) : La participation des SHS françaises aux programmes de recherche européens*, 2009, 94 p.

Jean-Marc L'HERMITE, *La recherche en quête d'utilité publique*, 2009.

COUR DES COMPTES, *L'Agence Nationale de la Recherche : premiers constats et perspectives*, Rapport annuel public, 2011.

François WEIL, Chantal CASES, *La structuration de la recherche en sciences humaines et sociales. Rapport du groupe Structuration de l'Alliance ATHENA*, 2012, 55 p.

ACADEMIE DES SCIENCES, « Remarques et propositions sur les structures de la recherche publique en France », Rapport n° 46, 2012.

ASSEMBLEE NATIONALE, Rapport Claude Birraux et Jean-Yves le Déaut, sur « L'innovation à l'épreuve des peurs et des risques » (24 janvier 2012).

ALLIANCE ATHENA, *Éléments pour l'agenda stratégique de la recherche. Présentation, diagnostic, propositions*, 2013, 158 p.

COUR DES COMPTES: *Le financement public de la recherche, un enjeu national*, 2013.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS, *Rapport de prospective*, 2013.

Christine MUSSELIN, «How Peer Review Empowers the Academic Profession and University Managers: Changes in relationships between the State, Universities and the Professoriate», Conférence à l'Institut des Sciences de la communication du CNRS, le 6 mars 2014.

COMITE D'ETHIQUE DU CNRS (COMETS), *Politique de l'excellence en recherche*, 9 juillet 2014.

Bibliographie :

BOWEN J. -R., BENTABOULET M., « On the Institutionalisation of the “Human and Social Sciences” in France », *Anthropological Quarterly*, 75, 2002, p. 537-56.

BEZES Ph. et de MONTRICHER N., «Le moment CORDES, 1966-1979», in Ph. BEZES *et alii*, *L'État à l'épreuve des sciences sociales*, coll. «Recherches», Paris, 2005, p. 37-71.

«Pour une histoire de la recherche collective en sciences sociales», *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, 36, 2005.

MASSON P., « Le financement de la sociologie française : les conventions de recherche de la DGRST dans les années soixante », *Genèses*, 62, 2006.

LOUVEL S., « Relations financières entre les équipes et organisation de la coopération dans un laboratoire », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2007, 1 (2), p. 297-322.

VIKAS C., « Des pairs aux experts : l'émergence d'un “nouveau management” de la recherche scientifique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2009, 126 (1), p. 61-79.

BARRIER J., « La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail*, 53, 2011, p. 515 – 536.

JOUVENET M., « Profession scientifique et instruments politiques. L'impact du financement “sur projet” dans des laboratoires de nanosciences », *Sociologie du travail*, 53, 2011, p. 234-252.

CAUCHARD L., VILARDELL I., « L'histoire face aux financements sur projet : autonomie professionnelle, temporalités et organisation de la recherche », *Temporalités*, 18, 2013.

Le groupe a également travaillé à une cartographie, qui pourrait encore être complétée, des principaux appels à projets français, européens et internationaux, ainsi qu'à un état des projets régionaux pour l'année 2011 à partir de 9 régions. Il a également administré et consulté des questionnaires auprès des acteurs concernés.

Questionnaires :

Un premier questionnaire a été envoyé à 380 porteurs de projets, 171 ont répondu. Un second questionnaire a été envoyé à 65 directeurs de laboratoires, 17 ont répondu. Une synthèse des aspects positifs et négatifs, mentionnés par les collègues dans leurs réponses a été établie. Les *aspects positifs* ont été regroupés selon trois rubriques: (1) la visibilité et les nouveaux partenariats; (2) les moyens financiers et les moyens en personnels; (3) le contenu et le résultat des recherches; les *aspects négatifs* l'ont été selon quatre rubriques: (1) Le caractère chronophage de la recherche sur appels à projets; (2) les répercussions sur le contenu des recherches; (3) l'incidence sur l'évaluation des chercheurs; (4) les conséquences sur le fonctionnement et la gouvernance du laboratoire.

Quelques questionnaires envoyés à des institutions comme la Fondation de France n'ont pas reçu de réponse.

Le groupe a pu consulter les réponses au questionnaire envoyé aux porteurs de projets européens par le groupe 'Internationalisation' de l'Alliance ATHENA : 120 personnes interrogées, 50 réponses dont 31 complètes.

Entretiens :

Un entretien a eu lieu (11/07/2011) avec Jean-Michel RODDAZ, alors responsable du Département des Sciences Humaines et Sociales à l'ANR (CR pdf de 7 pages disponible). Il y eut également une vingtaine d'entretiens avec des porteurs de projets ANR.

Trois laboratoires de grande taille (en économie, humanités et ethnosociologie) ont été visités. Une rencontre a été organisée avec des jeunes collègues précaires et la médiatrice du CNRS a été consultée par téléphone à propos notamment des difficultés que les porteurs et les membres des projets peuvent connaître lorsque le déroulé du projet se passe mal.

Enfin le CSI a reçu lors de sa réunion du 26 septembre 2011, Fabienne BLAISE, qui dirigeait alors la MESH de Lille, et Jean-Michel RODDAZ (voir CR intersyndical de cette réunion); puis lors de la réunion du 3 juillet 2012, Yann RENISIO, le doctorant en sociologie intervenu dans ces consultations, a fait un exposé sur les premiers résultats du questionnaire (pdf de 20 pages disponible).

Quelques points de synthèse sur les informations rassemblées :

Deux points méritent d'être signalés en amont : les points de vue divergent à maints égards dans les témoignages recueillis, notamment parce que les expériences sont variées au regard de l'habitude que les chercheurs ont de ce mode de travail, collectif et limité dans le temps, et qu'ils sont plus ou moins épaulés pendant les projets. Par ailleurs, les points de vue recueillis dans les questionnaires et les entretiens sont ceux de chercheurs qui ont des raisons objectives d'être plutôt favorables à ces financements sur projets vu que, par définition, ils se sont vu au moins une fois attribuer des financements. Les laboratoires que nous avons visités se caractérisent également par un nombre important de succès aux réponses à appels à projets.

Les collègues n'ont pas de positions très tranchées, favorables ou défavorables, vis-à-vis des financements sur projet.

Les points de vue sont dans l'ensemble très pondérés, à l'écart de toute appréciation très positive ou très négative. Entre autres, la forme d'autonomie que les financements sur projet donnent aux plus jeunes à l'intérieur des laboratoires, et qui permet d'éviter les inconvénients du mandarinat d'autrefois, est hautement appréciée, tandis que tous tirent le signal d'alarme à propos de la baisse des crédits récurrents qui compromet sérieusement les projets à long terme des unités et à propos du risque que la recherche appliquée remplace de plus en plus la recherche théorique. Les collègues rencontrés insistent tous également sur le temps consacré au montage de projets, parfois vain, à l'administration des contrats et à l'évaluation des projets ; autant de tâches qui les éloignent parfois durablement des recherches à proprement parler.

La compensation des crédits récurrents (c'est-à-dire des budgets que les tutelles attribuent aux laboratoires) par les ressources propres masque l'appauvrissement des laboratoires dû à la diminution de l'emploi scientifique.

A première vue il paraît évident qu'un des résultats des financements sur projets est l'accroissement important des moyens financiers des laboratoires et beaucoup de directeurs ont souligné cet aspect. Mais pour calculer correctement les moyens d'un laboratoire, il faut prendre en compte trois paramètres : la masse salariale, les financements récurrents, les ressources propres. Or le recrutement en permanents baisse régulièrement, donc la masse salariale des laboratoires parallèlement décroît de même que les financements récurrents qui dépendent aussi des recrutements. En conséquence, vu sous cet angle, le financement sur appels à projets est une compensation partielle de la baisse de la masse salariale et des financements récurrents.

La précarité ne constitue pas qu'un passage obligé dans les carrières de recherche : elle est le résultat d'une politique délibérée.

Le numérique a introduit dans nos disciplines une véritable révolution qui nécessite une diversification et une intensification du soutien à la recherche par des personnels qualifiés et en mesure de se former en permanence. Par conséquent les laboratoires devraient pouvoir recruter des personnels statutaires d'accompagnement à la recherche afin qu'ils participent à la préparation et à la réalisation des projets. Or aujourd'hui ils n'ont pas d'autre choix que de faire appel à des personnels précaires, dont les qualifications ne sont pas systématiquement respectées. Mais force est de constater que sans ces personnels précaires, les projets ne pourraient se concrétiser.

La présence de personnels précaires tient tantôt à la volonté de proposer aux jeunes collègues des emplois, même très courts, pour les aider financièrement, tantôt à la nécessité où se trouvent les laboratoires de faire prendre en charge des tâches administratives ou des collectes de données. C'est ainsi qu'on peut distinguer dans la catégorie des précaires ceux qui vivent de petits boulots d'un à trois mois, rémunérés ou non, et ceux qui bénéficient d'allocations d'une année ou plus, ou de CDD d'une certaine durée. Mais dans les deux catégories on trouve en SHS des doctorants et des post-docs.

La recherche sur projet ne favorise pas les « innovations » scientifiques ou les recherches exploratoires.

La plupart des collègues ont souligné qu'ils avaient pour habitude de présenter en réponse aux appels à projets des recherches déjà bien balisées dans le champ académique, voire déjà réalisées pour tout ou partie. Ils préfèrent présenter des projets bien établis dans les disciplines et réservent les projets de rupture (de terrain, de méthodes d'enquêtes, de questionnement théorique), véritablement innovants, aux recherches financées par les laboratoires ou sur fonds personnels.

Les financements ANR ne s'articulent pas de façon simple avec les financements européens.

Autant les responsables (directeurs et gestionnaires) de laboratoires où les projets ANR sont nombreux et les porteurs de ces contrats semblent pour l'essentiel se féliciter de ces financements, autant les projets européens impliquent une lourdeur dans la gestion qui suscite du ressentiment. Candidater à un projet européen est une étape dans l'internationalisation des chercheurs qui suppose non seulement un soutien adapté mais surtout un environnement

favorable dans lequel les chercheurs apprennent de leurs collègues comment répondre puis comment gérer le projet. Non seulement une ERC ou un PCRD n'est pas le projet qui succède 'naturellement' à une ANR mais l'ANR contribue même à entretenir une certaine spécificité des SHS françaises pour lesquelles le fossé, voire le conflit, entre chercheurs dont la carrière est 'internationalisée' et chercheurs qui revendiquent une forme de particularisme scientifique ou intellectuel à l'échelle de la communauté de langue française n'est pas encore comblé.

Marie-Odile Goulet-Cazé, Cédric Lomba et Sophie Duchesne
Septembre 2014